

CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DES INSTANCES MEDICALES POUR L'ANNEE 2022

INSTANCES	DATES DES REUNIONS	DATES DE CLÔTURE DE L'ORDRE DU JOUR
Comité Médical Départemental	13 janvier 2022	29 décembre 2021
Commission Départementale de Réforme	27 janvier 2022	5 janvier 2022



L'ordonnance du 25 novembre 2020, prise sur le fondement de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoit **l'installation au 1^{er} février 2022 d'une instance médicale unique** (fusion des actuels comités médicaux et commissions de réforme).

De plus amples informations sur la tenue des séances seront communiquées à la publication du décret d'application fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette instance médicale unique.

Un courrier précisant la date d'examen des dossiers sera adressé aux différentes parties concernées (l'agent, l'employeur et le médecin de prévention, si l'identité de ce dernier est connue), au moins 15 jours avant la réunion de l'instance concernée. L'examen des dossiers non retenus sera reporté à une date ultérieure.

VOS INTERLOCUTEURS		
Maeva RICHARD Tél. : 02.47.66.71.70	pour les dossiers relevant actuellement de la compétence du Comité Médical Départemental Courriel : com.medical@cdg37.fr	pour les collectivités et établissements publics associés à titre volontaire au CDG 37
Geneviève DUNIL-BOURLAUD Tél. : 02.47.60.85.04		pour les collectivités et établissements publics affiliés à titre obligatoire au CDG 37
Marie HUET Tél. : 02.47.60.85.29	pour les dossiers relevant actuellement de la compétence de la Commission Départementale de Réforme Courriel : com.reforme@cdg37.fr	pour les collectivités et établissements publics affiliés à titre obligatoire et associés à titre volontaire au CDG 37